**Commune d’ESSOUVERT**

**Compte-rendu sommaire**

**Réunion du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2022**

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORRIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE.

Absents : Alain BAUDOUIN, Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Jean-Luc LEAUD, Dominique BERTIN, Emilie RACAUD qui a donné pouvoir à Henri AUGER.

Secrétaire de séance élu : Luc ZEMMOUCHE

**Rappel de M. Le Maire :**

Il est important pour tous les conseillers de faire un effort de présence lors des commissions, un fort taux d’absentéisme ayant été constaté récemment.

1. **Choix du locataire du bâtiment Restaurant du 26 rue des écoles 17400 ESSOUVERT**

Il est noté que Mme Clemançon démarrera son activité seule, en EURL, avec une employée.

Certains conseillers notent qu’ils trouvent le prévisionnel fourni par Mme Clemançon trop élevé, du moins pour la première année. Une interrogation est également soulevée concernant le point poste et le relais colis (sont-ils chiffrés ensemble sur le prévisionnel ou le relais-colis est-il comptabilisé à part)

M. Le Maire propose de retenir sa candidature et procède au vote : 14 pour et 1 abstention.

1. **Devis travaux au bâtiment du bar restaurant :**

Le devis concernant la peinture de l’extérieur du bâtiment est accepté : Ets Jaspard pour un montant de 5 997,60 €. Pour les autres travaux, suite à l’absence de devis, ce point sera débattu ultérieurement.

1. **Prix de vente du lot de matériel du bar restaurant**

Deux éléments sont à supprimer de la liste actuelle du matériel :

1 meuble 2 portes en inox (d’une valeur de 120€)

Un lot de chaise bistro en bois (d’une valeur de 312€)

M. Le Maire propose d’arrondir à 8 000€, accepté à l’unanimité.

1. **Entretien du balisage des chemins de promenade et randonnée : autorisation de signature de la convention**

La convention est à passer avec le comité départemental de randonnée pédestre, par l’intermédiaire de la CDC Vals de Saintonge, pour un parcours de 5 Km 07, au prix de 10€ du Km, ce qui fait un total de 50 € 70 par an, avec reconduction tacite, accepté à l’unanimité.

1. **Bâtiment de l’école de la Benâte : désaffectation**

Le conseil municipal attend la délibération de la CDC Vals de Saintonge avant de pouvoir délibérer.

1. **Ancienne école de la Benâte (partie située rue de l’église)**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est envisagé la mise en place d’une Maison d’ Assistantes Maternelles dans une partie des locaux de l’ancienne école de La Benâte. Des précisions, sur le futur espace proposé à la location, sont apportées, ainsi que la possibilité d’installer un portillon pour séparer la zone proposée à la location du reste du bien.

Une information de principe est donnée sur le futur loyer qui serait appliqué 500 €/ mois. Dès que les démarches avec la CDC Vals de Saintonge, pour l’intégration dans le patrimoine communal, seront terminées, la délibération fixant le loyer sera présentée.

La question de l’utilisation du reste de la surface est posée, et sera débattu ultérieurement.

1. **Renouvellement de la convention service retraite avec le centre de gestion de la FPT 17 : autorisation de signature**

La convention actuelle arrive à terme le 11 avril 2022, elle est reconductible pour 3 ans, M. Le Maire procède au vote : l’autorisation de signature est accepté à l’unanimité.

1. **Mise en place du régime indemnitaire des agents RIFSEEP**

La mise en place du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les agents est accordée, le comité technique paritaire du centre de gestion ayant donné son accord. M. Le Maire procède au vote : accepté à l’unanimité.

1. **Création d’un poste d’adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet**

En prévision du départ en retraite d’Annie BOUTIN, une poste pour le remplacement est nécessaire, il est créé au grade d’adjoint administratif principal de 2ème classe. M. Le Maire procède au vote : accepté à l’unanimité.

1. **Renouvellement de la demande de label Territoire BIO Engagé**

Le dernier renouvèlement remonte à 3 ans (2019) M. Le Maire procède au vote : accepté à l’unanimité.

1. **Renouvellement contrat assurance GROUPAMA VILLASSUR**

Il y a eu une modification du contrat, dû à l’installation récente des bâches anti-incendie, noté « réservoirs souples » dans le document. M. Le Maire procède au vote : accepté à l’unanimité.

Une table située au bois d’Essouvert a disparu dans la nuit du 2 au 3 janvier 2022, la déclaration de vol sera effectuée.

1. **Convention avec la fourrière 2022 (SPA)**

La formule retenue est celle à 0€50 par habitant, qui comprend le transport de l’animal avec un délai maximum de 72h, ce qui représente 589 € par an. M. Le Maire procède au vote : accepté à l’unanimité.

1. **Questions diverses**
   1. Le changement de place des conteneurs de poubelle a été fait en prévision du nouveau système de ramassage (camion automatisé) qui sera effectif à partir du 14 février 2022.
   2. Le problème d’un obstacle qui est installé sur la  rue des Grandes Béguines, est signalé, il gêne le passage. Un courrier sera adressé afin de demander l’enlèvement de cette installation dangereuse.
   3. Il est signalé qu’un panneau directionnel indiquant La Benâte est manquant au rond-point vers La Vergne
   4. Un point est fait sur la journée du lundi 17 janvier, plus de 400 arbres ont été plantés, vers le pont de l’autoroute près de La Fayolle, avec les enfants de l’école de Saint Denis du Pin ; remerciements aux bénévoles pour leur aide, ainsi qu’à la directrice et les enfants.
   5. Travaux sur les chemins : une visite des zones à déberner sera ultérieurement programmée.
   6. Entretien de la salle d’Essouvert : la maintenance des gradins a été effectuée, voir pour un aspirateur pour nettoyage.
   7. Il est signalé qu’un des tracteurs pour la tonte devra être réparé, le devis est de 4 300 €.
   8. Le journal annuel est actuellement en relecture pour édition en février.
   9. L’installation du cirque MATER est prévue sur le stade de football de La Benâte, le spectacle aura lieu le samedi 12 mars à 21 h.
   10. L’enfouissement des réseaux à Puymoreau pourrait commencer en milieu d’année 2022.

Le Maire

Henri AUGER